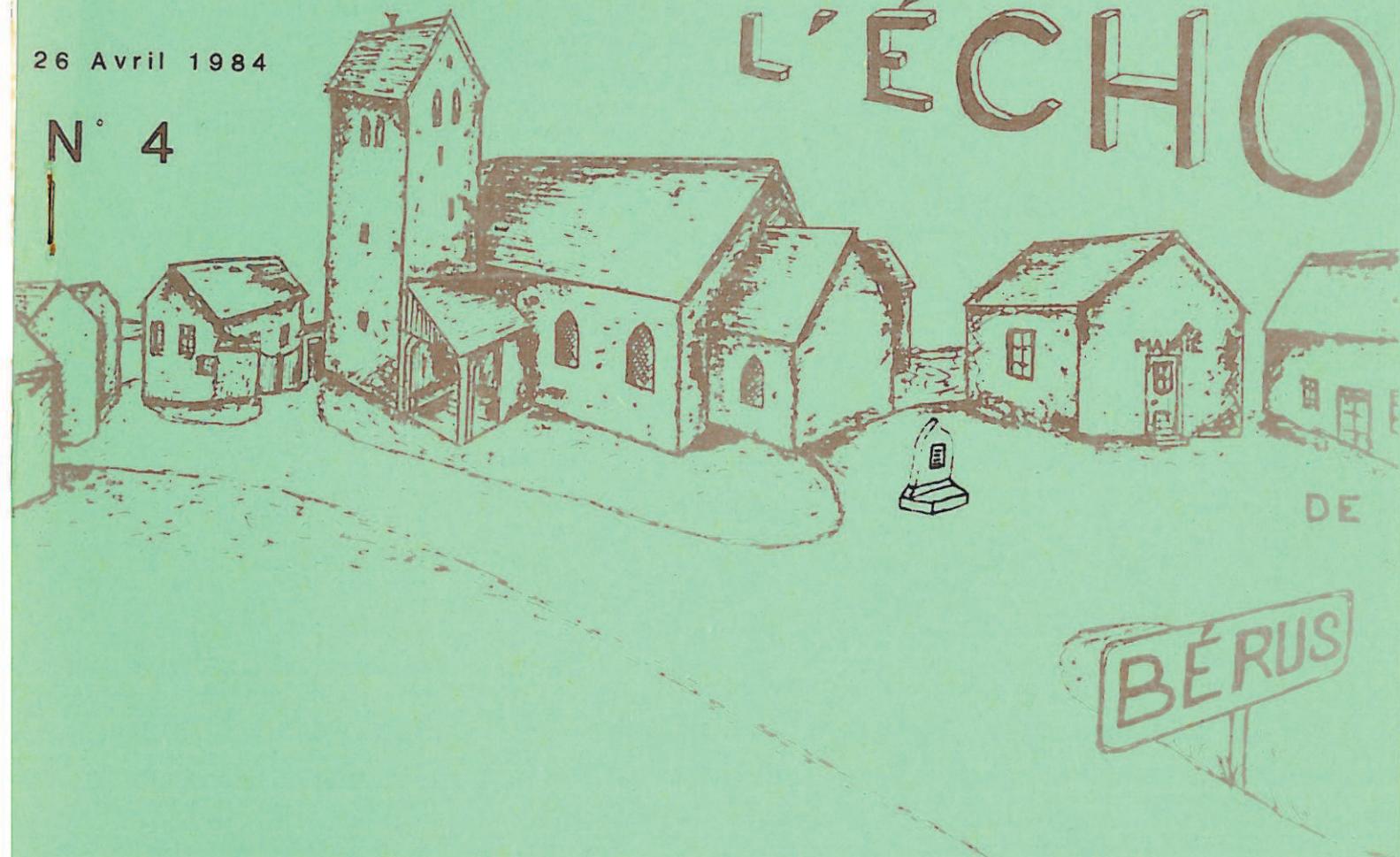


26 Avril 1984

N° 4

L'ÉCHO



MONUMENT

AUX MORTS

La fin tragique des disparus pour la France au cours des heures noires de notre histoire est actuellement conservée à notre mémoire par une plaque avec leur Nom sur le calvaire du cimetière.

Cette plaque s'étant brisée par les effets du temps ; Monsieur GOSSET et le Conseil Municipal ont décidé de créer un Monument aux Morts plus digne et rendre au calvaire sa vocation première.

Pour améliorer le projet initial, une souscription est ouverte au Nom de l'Association des Anciens Combattants. Toutes les personnes qui veulent s'associer à cette réalisation peuvent déposer leurs dons à la Mairie, (clôture le 30 Juin 1984).

CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de la démission de Monsieur BOISTARD Daniel et de Monsieur GENTIL Gérard ; les élus locaux ont remanié les Commissions ci-après :

- COMMISSION AIDE SOCIALE :

Conseillers membres - M. GOSSET Gilbert
- M. BROSSARD Maurice
- M. DRAGON Michel
- M. THEROUX Alain
- M. TROCHERIE Gabriel

Délégués - Mme BROUCA Eveline
- M. CHEVALLIER Claude
- Mme HERSANT Marthe

Déléguée U.D.A.F - Mme TRETON Odette.

- COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX - VOIERIE :

- M. HUET Jacky
- M. JULIEN Denis

- PUBLICATION DU JOURNAL D'INFORMATION :

- M. JULIEN Denis
(Sous le contrôle du Conseil Municipal).

COMITE DE GESTION
SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE BERUS

Ce comité de gestion a été créé dans le but d'assurer de meilleures conditions d'utilisation de cette salle.

Il est composé de : - M. GOSSET G. Président
- M. JULIEN D. Trésorier
- Mme COUILLAUT M. Administratrice

R E G L E M E N T

COMITE DE GESTION
SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE BERUS

R E G L E M E N T :

- 1° - LA SALLE EST GEREE PAR UN COMITE DE GESTION DESIGNE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.
- 2° - TOUT RESIDENT DE LA COMMUNE A LE DROIT DE LOUER LA SALLE.
- 3° - LA DEMANDE DE LOCATION DOIT ETRE EFFECTUEE A LA MAIRIE, AU MAXIMUM UNE SEMAINE AVANT LA DATE DE LOCATION.
- 4° - LE PRIX DE LA LOCATION ET LA DESTINATION DES FONDS SONT FIXES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.
- 5° - LES ASSOCIATIONS COMMUNALES ONT PRIORITE DE LOCATION.
- 6° - LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE EST GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES.
- 7° - LE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DES DEGRADATIONS OU VOLS CAUSES PAR LUI-MEME OU PAR DES TIERS AUX : MOBILIER - BATIMENTS - INSTALLATIONS, DANS LA LIMITE DES FRAIS NON SUPPORTES PAR L'ASSURANCE.
- 8° - SUIVANT LES CAS, IL PEUT ETRE DEMANDE LA LOCATION DE LA SALLE, DU SANITAIRE, DE LA CANTINE.
- 9° - LA LOCATION DU SANITAIRE ET DE LA CANTINE NE SONT POSSIBLE QU'EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES.
- 10° - IL APPARTIENT AUX UTILISATEURS DE VEILLER A LA BONNE UTILISATION DE CE LOCAL ; DE LE LAISSER DANS L'ETAT TANT AU POINT DE VUE RANGEMENT QUE PROPRETE, INDISPENSABLE A LA MEILLEURE ENTENTE ENTRE TOUS.
- 11° - CE REGLEMENT SERT DE CONTRAT AUX UTILISATEURS.
- 12° - EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITE DE GESTION EST HABILITE A TRANCHER.

Le Comité,

Le Loueur,

BUDGET PRIMITIF

- BAREMES DE L'IMPOSITION 1984 :

	Taux moyens Nationaux	Taux moyens Départementaux	Taux de Bérus	
			1983	1984
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	11,23 %	11,39 %	4,01 %	4,33
FONCIER NON BATI	13,11 %	15,72 %	9,41 %	10,16
TAXE PROFESSIONNELLE	35,55 %	29,30 %	30,64 %	31,25
	12,46 %	-	13,61 %	13,61

- TRAVAUX PREVUS POUR 1984

- Signalisation de la Commune (Direction et lieu-dit).
- Goudronnage de la V.C. N° 15.
- Empierrage de l'allée du bloc sanitaire (Côté école).
- Création du Monument aux Morts.
- Chauffage central logement de fonction Directrice école publique.
- Enduit mur Ouest du logement de fonction.
- Aménagement du Carrefour RN 138.
- Aménagement placards sous la scène de la Salle Polyvalente.
- Aménagement de la voie communale de la Fontaine (plantation gratuite).

P R O J E T S

- DEVIATION D'ALENCON (Tracé visible en Mairie).
- NOUVELLE RN 138.

Les travaux de déviation SUD/NORD D'ALENCON débuteront vers 1990. Quant à la nouvelle RN 138, peut-être vers 2010.

La Commune est directement intéressée par ces 2 Projets puisque la Feuillère est la zone de raccordement de ces deux artères de communication.

Le Conseil Municipal a essayé de minimiser les effets polluants de telles réalisations en demandant son éloignement au maximum de la zone habitée.

INFORMATIONS

PERMANENCE MAIRIE :

La permanence du 30 Mai 1984 ne sera pas assurée et sera remplacée le Vendredi 01 Juin 1984 après-midi.

CARNET ROSE : Naissance de BISSON Anthony Thomas Jérémie
le 15 Mars 1984 au Mans.
"La Palestine" 72 BERUS.

TAUX DE NITRATE : 69,4

La Commune de Bérus étant rattachée au Centre de Secours de OISSEAU-LE-PETIT qui dispose d'un véhicule de réanimation et d'une caserne de Gendarmerie ; il est nécessaire en cas d'accident, de malaise, d'incendie ou tout autre événement grave de composer le 26.80.17 pour les habitants de Bérus.

ECOLE :

Seuil d'accueil rentrée 1984/1985 pour les enfants qui auront 3 ans avant le 31 Décembre 1984.

Voyage de fin d'année :

- Section enfantine et cours préparatoire à ST MALO
le 18 Juin 1984.
- Classes CE2, CMI et CM2 visite de la Capitale
le 17 Mai 1984.

COMMUNION SOLENNELLE : Dimanche 20 MAI 1984.

REPAS CANTINE : Les repas sont achetés 12,40 F à la Ville d'ALENCON et sont vendus 10,40 F pour les familles ayant un revenu imposable
8,50 F pour les non-imposables, premier enfant
8,00 F pour les non-imposables, deuxième enfant
8,00 F pour les enfants de chômeurs.

La différence est supportée par le bureau d'aide sociale et la Commune.

BORNE D'INCENDIE au lieu-dit "Petit Maleffre" :

Après enquête auprès des responsables du service incendie de la Sarthe, ceux-ci nous ont fait savoir que l'implantation d'une borne d'incendie sur la canalisation montante de Ø 63 X 75 d'Arconna au Tertre ne serait d'aucune utilité car elle n'aurait pas un débit suffisant pour remplir des camions-citernes rapidement afin d'assurer une rotation correcte et permettre la présence constante d'une batterie de lance sur le foyer.

La borne d'incendie du carrefour de Froide Fontaine est suffisante pour garantir un cycle correct. En cas d'incendie très important, il est prévu de faire appel à une autre caserne. Chacune d'entre elle possède au moins 2 camions-citernes constamment pleins et prêts à intervenir.

ABRIBUS : Ce problème est sans solution pour l'instant. En effet, pour minimiser l'impact financier, le Conseil Municipal construisait lui-même les abris; mais les règlements imposent qu'il y ait une piste de décélération, de stationnement et d'accélération dans une zone de bonne visibilité.

Montant des travaux 20.000 F à 25.000 F par abri, sans le prix du terrain et de l'abri.

DELAI D'OBTENTION DES CARTES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS :

Pour tenir compte du délai d'acheminement du courrier administratif et en raison de l'accroissement constant des demandes de délivrance en urgence de cartes d'identité et de passeports aux mois de Mai, Juin et Juillet ; nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir déposer les dossiers à la Mairie au moins quinze jours à l'avance.

En cas de besoin urgent pour couper l'alimentation des installations d'eau individuelles ; une clé a été déposée en Mairie par le S.A.E.P. de Champfleu.

ACTIVITES - LOISIRS

COMITE DES FETES

Après le Noël des enfants et le banquet de nos Retraités, très appréciés par toutes et tous, le Comité des Fêtes prépare l'Assemblée "FETE LOCALE DANS L'OUEST DE LA FRANCE" qui se déroulera les 26 et 27 Mai 1984.

ECOLE DE MUSIQUE DE BERUS

Le Samedi 24 Mars, s'est déroulée l'audition des élèves. Les personnes présentes ont pu constater les progrès des enfants sous la conduite de M. FOURNIER, professeur dévoué de cette école.

ANCIENS COMBATTANTS

Les Anciens Combattants ont organisé le Samedi 31 Avril 1984, une soirée dansante dans une chaude ambiance et une salle comble.

RETRAITES DE BERUS

Le bureau de l'Association des Retraités de Bérus est composé de :

- Mme HERSANT Marthe	Présidente,
- M. PLANCHAIS Marcel	Vice-Président,
- Mme TOUCHARD Jacqueline	Secrétaire,
- Mme PLANCHAIS Yvonne	Secrétaire-Adjointe,
- M. CHEVALLIER Robert	Trésorier,
- M. HERSANT Roger	Trésorier-Adjoint.

Membres actifs :

- Mme OLIVIER Léontine
- Mme FAGEOT Marthe
- M. LOUVEL Jules
- Mme TRÉTON Marie
- Mme BATHONNIER Madeleine
- Mme CHEVALLIER M. Louise
- Mme FLEURY Louise
- Mme CAILLARD Janina
- M. CAILLARD Marcel
- Mme JOUATEL Marie-Louise.

Toutes ces personnes se réunissent le 1er Jeudi de chaque mois.

A BERUS VERS 1825 " A TABLE "

Comme dans toute le Basse-Normandie, à Bérus, la bouillie demeure avec le cidre dans la première moitié du XIX^{ème} siècle un élément principal de l'alimentation. A tel point que certaines ta anciennes sont creusées de trous en forme de bol qui dispensaient de se servir d'assiettes.

La bouillie c'est du blé noir, du sarrazin, détremée avec du lait. On la cuit dans une casserole sur un trépied en n'arrêta pas de la tourner avec une "mouvette" en bois. Au moment de la ma au milieu de la casserolee, de la poëlee, on a mis du beurre à fo et chacun trempe sa cuiller de cuivre.

Le lendemain, le reste de la bouillie, refroidie, est décou en rectangles que l'on frit dans le beurre.

C'est un vrai délice, arrosé de sucre concassé.

Mais on prétend que c'est une nourriture qui ne tient guè au corps.

"Ventre plein de bouillie
Ne dure qu'une heure et demie"

Le sarrazin est aussi utilisé pour les galettes.

Pour les faire, la ménagère qui se dévoue, délaie la détren de farine grise et de lait, la verse par demi louches sur la "tuil de fonte graissée à la couenne. Les galettes vont s'empiler par douzaines près du foyer, mais, pour qu'elles soient "goûtues", il faut les apprécier sans tarder roulées sur le beurre salé.

Avec la galette ou la bouillie on boit du cidre.

On a vers 1825 tendance à faire le cidre avec des pommes tombées trop tôt sans attendre avec Novembre qu'elles soient mûres

On les entasse alors à pleines brouettées pour qu'elles blettissent un peu avant de les piler.

Piler les pommes, c'est tout un cérémonial.

Dans une auge en granit circulaire, tournent deux lourdes meules de bois ou de pierre tirées par un cheval aux yeux bandés. Ce n'est pas par cruauté, mais pour lui éviter le vertige. Ecrasé les pommes sont disposées en couches séparées par d'autres couche de glui, de longues pailles sous la maie du pressoir... Au sommet on empile d'épais madriers et on met en place "le mouton", l'éno

pièce de chêne sur laquelle va descendre la couronne d'acier. On actionne la barre motrice et le jus coule dans la rigole pour la plus grande joie des gamins armés de pipettes... De là, le cidre ira fermenter dans les pipes de 1400 pots (un pot égale deux pintes).

Tel est le cidre au tonneau qu'on va tirer en cruche.

S'il est bon on l'appelle le supin ou chupin, à 2 ou 3 degrés cela devient de la "Besson".

Pour certains connaisseurs, seul le cidre d'au moins un an mérite d'être bu.

Pas de sucré, celui-là durcira le temps qu'il faut dans une barrique à part. Avec le cidre durci, on fera dans presque toutes les fermes la goutte avec la chaudière de cuivre à serpentins qui passe de ferme en ferme avec le bouilleur.

Ce n'est qu'en 1872 que sera édictée la déclaration obligatoire

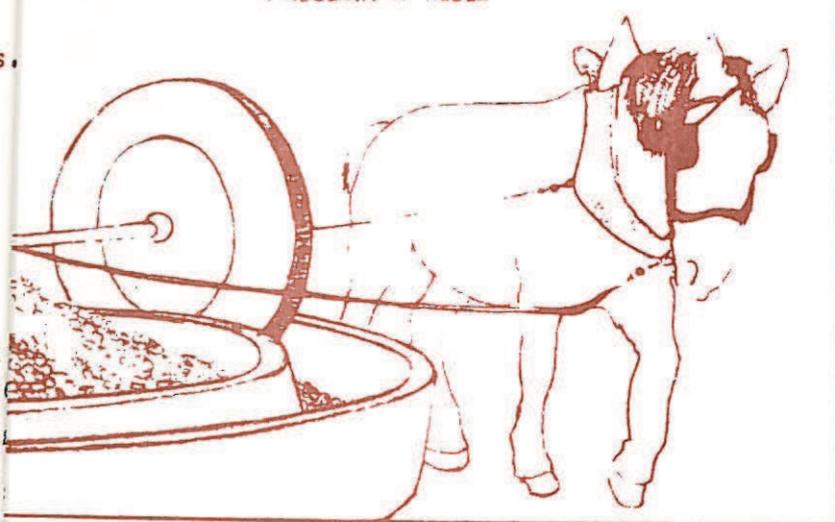
La goutte on la verse dans la tasse encore chaude, avec des appellations traditionnelles.

Il y a la rincette pour faire passer le repas, le gloria, la déchirante parce que l'on va se séparer, et, lorsque tout le monde est debout pour partir le coup de pied au cul... Encore faudra-t-il parfois se rasseoir pour goûter celle de la patronne, tenue en réserve de derrière les fagots.

Après cela, l'invité sera confié à son cheval qui lui-même de nuit retrouvera le chemin.

Pensez donc : la "Blanche" du côté de Bérus vers 1825 titrait soixante à soixante-dix degrés !

PRESSOIR A MEULE



ALAMBIC A REPASSE

